

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

Compte-rendu
du Conseil Municipal

Séance du 6 Décembre 2013

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, EINHART Michel, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, , HUCK Jean-Georges, WISSER Sébastien

Membre en retard et excusé : MUHLMEYER Etienne

Membres absents et excusés : ARNOLD Thomas, DUFFNER Laurent, EINHART Roland, HUCK Claudine

Ouverture de la séance du Conseil Municipal : 20h10

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUBER Agnès, le quorum étant atteint; le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2013 pour approbation. Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications à l'unanimité des membres présents.

2 INFORMATIONS

1) Pays Bruche Mossig Piémont Commenté par Pierre RUEL

• **Compte-rendu « marketing territorial » (31/10)**

Une vingtaine de personnes ont participé à cette réunion consacrée au choix des atouts susceptibles de créer de la richesse pour le territoire. Les participants se sont vus proposer 25 fiches : soit 25 opportunités potentielles à saisir pour créer de la richesse. Répartis en quatre ateliers, chacun constitué par les représentants de chaque secteur, deux phases de travail ont été proposées : sélection de 5 fiches individuellement, puis sélection de 3 fiches ensemble dans le groupe pour enfin définir la fiche la plus intéressante. Le coup de cœur des participants s'est porté sur la fiche : **Une réserve de**

croissance : les petites et moyennes entreprises (PME)

L'objectif de la prochaine réunion, qui se tiendra à Rosenwiller le 10 décembre sera de choisir la stratégie de développement pour le territoire Bruche Mossig Piémont.

•Bilan Climat (06/11)

Cette réunion avait un double objectif : faire connaître les enjeux en matière de climat, énergie et qualité de l'air au niveau régional et local, et identifier des actions réalisables par chacun (entreprises, institutions...)

•Balade thermique_ (28/11)

Une balade thermique a été organisée à Rosenwiller, suivie d'une présentation des techniques et des aides à la rénovation pour économiser de l'énergie. Les zones de déperdition de chaleur de certains de nos bâtiments ont été définies à l'aide d'une caméra spécifique.

2) Compte-rendu commission CCAS (04/11) Commenté par le Maire

Le point important de cette réunion a été la décision d'adhésion à l'ABRAPA de la commune. La grande majorité des personnes âgées souhaitant rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel, il est important de leur apporter une aide dans ce sens en leur offrant la possibilité d'avoir un repas chaud et équilibré tous les jours à domicile. La commune participera au portage du repas à domicile selon les ressources mensuelles des personnes.

3) Compte-rendu conseil d'école (08/11) Commenté par Sébastien WISSER

•Effectif

Le nombre d'élèves inscrits pour la rentrée 2014/2015 est de 48 élèves. Chaque année l'école frôle la fermeture d'une classe. Pour information, le Maire annonce que l'école de Klingenthal, par manque d'effectif, fermera à la rentrée prochaine. Les enfants seront scolarisés à Boersch. Le maintien de l'école de Rosenwiller dans son fonctionnement actuel reste très précaire.

•Coopérative scolaire

Sébastien WISSER rappelle que Le budget de la coopérative scolaire n'est pas géré par la commune. Le bilan au 31/08 affiche un solde de +888,06 €. L'Amicale des parents d'élèves a fait un don de 2 000€ (soit 40€/élève) à la rentrée 2013.

Une participation de 20€ par élève est demandée au titre de la cotisation scolaire. Versée par les familles, elle finance durant l'année les sorties cinéma, frais de transport et frais des rencontres sportives. Pour information, la dotation de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du premier degré) a été supprimée.

•Projets et activités

Cinéma : Cycle 2 + 3 + maternelle

Cycle 2 : parcours de débrouillardises, gymnastique, course longue, danse et expression

Cycle 3 : ultimate, Badminton, gymnastique, course d'orientation, randonnée à la Cerva, athlétisme

Semaine lecture, sortie à Rosheim (découverte de la ville romane), sorties en forêt, spectacle de Noël.

Séances de piscine à Mutzig pour la classe de maternelle et le cycle 2

Kermesse sur le thème de la forêt : dimanche 29 juin 2014

• **Report des cours**

Le mercredi 13 novembre a été travaillé en raison de l'allongement des vacances de la Toussaint. Le Conseil d'école a voté le report du vendredi 30 mai (pont de l'Ascension) au mercredi 16 avril 2014.

• **Les rythmes scolaires** Commenté par le Maire

Afin de pouvoir répondre à l'Inspecteur de l'Education Nationale, qui demande à la commune de statuer sur les horaires d'école pour la rentrée 2014, le Maire présente le projet d'horaires élaboré avec la commission des parents d'élèves, et les enseignantes.

- Lundi, mardi, jeudi : 8h15 / 11h45 puis 13h30 / 16h15
dont de 15h15 à 16h15 APC (Activités pédagogiques complémentaires dispensées par les enseignants) ou NAP (Nouvelles activités périscolaires)
- Mercredi matin : 8h45 / 11h45
- Vendredi : 8h15 / 11h45 puis 13h30 / 15h

Théoriquement, sur une base de 48 élèves, les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires engageraient la commune à des frais à hauteur de 8 100€, pour une recette prévisionnelle de 7 320€ (en demandant une participation mensuelle des parents de 10€). La part prévisionnelle restant à la charge de la commune s'élèverait à 780 €.

4) Compte-rendu Assemblée Générale du Comité des Fêtes (23/10) Commenté par Michel EINHART

Deux nouvelles manifestations se rajoutent au calendrier 2014.

- la soirée casino Club des jeunes, le 15 mars
- la fête du village, le 31 août (sous réserve)

5) Compte-rendu SICTOMME (03/12) Commenté par Michel EINHART

Vu le nombre important de jours d'absence des salariés du SICTOMME, représentant 10 personnes sur 60, les salariés absents sont remplacés par des intérimaires.

L'année 2014 sera marquée par un accroissement important de charges financières liées à l'augmentation du poids de la fiscalité décidé par le gouvernement

- | | |
|--|-------------|
| - TVA : le passage de 7 à 10% et de 19,6 à 20% | + 250 000 € |
| - TGAP (Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes) | + 3 000 € |
| - Taxe poids lourds dite Ecotaxe (si elle se met en place) | + 15 000 € |
| - coût d'exploitation pour l'incinération en hausse de 13% | + 260 000 € |

Un badge sera nécessaire pour entrer dans les déchetteries. Les dépôts seront limités à 24 passages par an, une entrée par jour, 1m³ de dépôt. Possibilité de faire une demande exceptionnelle d'entrée. Le dépôt de déchets sera facturé au tarif des professionnels.

A compter de la semaine du 6 janvier 2014, le jour de collecte des ordures ménagères changera. Les déchets seront à nouveau collectés le **mercredi**.

6) Compte-rendu commission financière (18/11) Commenté par Pierre RUEL

L'année 2013 a été une année forte en dépenses d'investissements : fin des travaux route de Gendelbruch, rénovation de la route de Gresswiller, illumination de l'église, rénovation du chauffage de l'église, aménagement de la rue de l'école...

Situation financière prévisionnelle au 31/12/2013 :

Investissements	Dépenses	Recettes	Déficit
Déficit 2012 ou excédent affecté	37000 €	250 000 €	
Investissements 2013	546 000 €	88 000 €	
Total	583 000 €	338 000 €	- 245 000 €

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Excédent
Excédent 2012		114 000 €	
Fonctionnement 2013	399 000 €	493 000 €	
Total	399 000 €	607 000 €	+ 208 000 €

Il s'avère donc que pour l'exercice 2013, le déficit d'investissement sera supérieur à l'excédent de fonctionnement d'environ 40 000 €.

Informations complémentaires :

- le niveau de trésorerie au 18/11/2013 est de : 426 000 € (il sera plus faible au cours de l'année 2014, après le transfert du budget annexe Assainissement au SDEA).
- les recettes d'investissements notifiées en 2013 et attendues en 2014 s'élèvent à 87 000 € (Subvention du Conseil Général pour la Rte de Grendelbruch = 15 000 € - rue de l'école = 72 000 €)
- le FCTVA en 2014 sera d'environ : 520 000 € x 15 % = 78 000 €

Au vu de ces éléments, un emprunt ne sera pas nécessaire au budget 2014 tout en laissant une marge de manœuvre à la nouvelle équipe municipale.

7) Compte-rendu « Réhabilitation des logements sociaux rue principale » Commenté par le Maire

Le Maire convie les conseillers à rejoindre la commission bâtiment le 16 janvier à 18h pour une prochaine rencontre avec le Foyer de la Basse Bruche et le groupe Domial. Un état des lieux sera mené ainsi qu'une présentation d'un nouveau projet pour la réhabilitation des logements sociaux au 41 et 43 rue principale avec proposition de moyens de financement.

8) Compte-rendu Fleurissement (23/11) Commenté par Jean-Georges HUCK

Jean-Georges HUCK a le plaisir d'annoncer aux conseillers que lors de la remise des prix des Maisons, Villes et Villages Fleuris - 2013, le Jury d'arrondissement a décerné un diplôme d'honneur à Monsieur et Madame Michel EINHART pour la belle réalisation florale de leur maison ainsi qu'à la Commune pour le fleurissement de la Mairie et de la salle communale.

9) Avancement des travaux « cimetière israélite Commenté par le Maire

La placette devant accueillir les panneaux d'informations ainsi que les bancs, les arceaux à vélos et la corbeille prend forme.

Les pavés sont en granit, le revêtement de la placette sera en béton désactivé, l'allée d'accès en nidagravelle remplie de gravillons concassés blanc.



Le Maire est satisfait de l'entreprise Thierry MULLER qui accomplit un beau travail malgré les conditions météorologiques. Il précise qu'il s'agit de la même entreprise qui exécute la partie « espace paysager » de la route de Grendelbruch. Les plantations qui n'avaient pas pris seront remplacées par des plantes de type cotonéaster invasives, résistantes et demandant moins d'entretien.

10) Avancement des travaux « rue de l'école » Commenté par Jean-Claude HUCK

L'entreprise DENNI LEGOLL a réalisé la mise à niveau de la voirie cette semaine. Les tampons d'assainissement, les bouches à clé et les chambres réseaux secs seront mis à niveau. Les bouches à clé seront vérifiées par le SDEA avant la pose de l'enrobé.

Une rampe d'accès normalisée pour handicapés sera réalisée à l'école



La mise en enrobé des 3 ruelles est programmée la semaine 50.

Vu qu'il n'y a que 3 mats, voués à disparaître, qui empiètent sur la partie voirie et que l'aiguillage des réseaux secs est fait et si les conditions météorologiques et l'avancement des travaux le permettent, la pose des enrobés de la rue l'école pourrait se faire fin semaine 50.

Une demande est en cours pour équiper

les nouveaux lampadaires de système d'éclairage led.

3. INDEMNITE DE CONSEIL AU PERCEPTEUR DE ROSHEIM *Commenté par le Maire*

Le Maire explique que l'indemnité du percepteur pour l'année 2013 est calculée sur une moyenne des 3 dernières années (2010 à 2012)

Point 3 : **INDEMNITE DE CONSEIL** **DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2013**

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 relatif à l'octroi de l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal,.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer, au Receveur municipal de ROSHEIM, le taux maximum de l'indemnité de Conseil.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3 ‰
- Sur les 22 867,35 euros suivants à raison de 2 ‰
- Sur les 30 489,80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
- Sur les 60 979,61 euros suivants à raison de 1 ‰
- Sur les 106 714,31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
- Sur les 152 499,02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
- Sur les 228 673,53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
- Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150. Cette indemnité se cumule avec l'indemnité allouée à l'occasion de la confection des documents budgétaires fixée par arrêté du 16 décembre 1983.

- **IMPUTE** la dépense au Compte 6225 de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir,

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget primitif de chaque exercice.

21h30 : arrivée d'Etienne MUHLMEYER

4. ONF : PROGRAMME DE PREVISION DES COUPES 2014 *Commenté par Etienne MUHLMEYER*

Etienne MUHLMEYER précise que la coupe de grumes et de bois de chauffage s'effectuera fin décembre, mi-janvier

Point 4 : PROGRAMME DE PREVISION DES COUPES 2014

Les parcelles 2a et 7a sont concernées par le programme de prévisions des coupes proposé par l' Office National des Forêts.

Au total : 85 m³ de bois d'œuvre de feuillus; le volume du non façonné est de 387 m³, soit environ 553 stères.

La recette brute HT est évaluée à 15 740 €

Le bilan net prévisionnel est estimé à 10 707 € HT

Après avis de la commission forestière, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la prévision des coupes proposée par l'ONF

5. MODIFICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN *Commenté par le Maire*

Suite à la dernière modification du POS, qui a modifié la dénomination de certaines zones, il est nécessaire de délibérer pour permettre à la commune d'exercer le droit de préemption urbain. Cette modification concerne les zones U, Na et IINa.

Les zones N dites « naturelles » ne sont pas concernées.

Le SDAUH est en train d'élaborer des nouveaux plans actualisés (au 2000^e et au 5000^e)

Le Maire précise que le droit de préemption urbain permet à la commune de se créer une réserve foncière pour un projet immobilier communal ou tout autres projets visant à améliorer la sécurité ou favorisant l'intérêt public.

Point 3: MODIFICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants, L.213-13 R.211-1 et suivants ;

- VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
- VU le plan d'occupation des sols approuvé le 01/06/1992 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15/04/1996 instaurant le droit de préemption urbain ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2005 approuvant la révision simplifiée n°1 ;
- VU le plan d'occupation des sols modifié le 18/05/2011 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le périmètre du droit de préemption urbain ;

Le Maire expose la nécessité de modifier le périmètre du droit de préemption urbain suite à la révision simplifiée et à la modification postérieures à l'instauration du droit de préemption urbain en date du 15/04/1996 ;

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
 10 voix POUR
 1 ABSTENTIONS

➤ **DÉCIDE :**

- de modifier le périmètre du droit de préemption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et NA du plan d'occupation des sols conformément aux plans au 1/2000ème et 1/5000ème joints à la présente ;

➤ **DIT QUE :**

- qu'un registre des préemptions est ouvert en mairie ;
- cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les deux journaux suivants :
 - Les Dernières Nouvelles d'Alsace
 - L'Est Agricole et Viticole ;
- cette délibération, accompagnée d'un plan au 1/2000ème et d'un plan 1/5000ème précisant le champ d'application du droit de préemption urbain, sera transmise, conformément à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, à :
 - Monsieur le Directeur du Service du Domaine du Bas-Rhin - Brigade d'Evaluation Domaniale,
 - Monsieur le Président de la Chambre des Notaires du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
 - Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre National des Avocats près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
 - Monsieur le Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- cette délibération sera transmise à :
 - Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Molsheim,

- le droit de préemption urbain entrera en vigueur dans son nouveau périmètre après exécution des mesures de publicité sus-visées.

6. DIVERS

- **TAIZE** :

Le Maire rappelle que la 36^e rencontre des jeunes de la Communauté de TAIZE se déroulera cette année à Strasbourg du 28 décembre au 1^{er} janvier. Le Maire félicite les membres de la paroisse qui se sont démenés pour trouver un hébergement dans le village pour 39 jeunes. Ce chiffre est considérable proportionnellement à la taille de notre village.

- **Urbanisme**

DECLARATIONS PREALABLES

DP 067 410 13 R0017 PROUST Dominique	Fenêtre de toit et puits de lumière	ACCORDE
DP 067 410 13 R0018 RINGWALD Alfred	Construction d'un muret	ACCORDE
DP 067 410 13 R0019 ANDLAUER Jean-Claude	panneaux photovoltaïques	REFUSE
DP 067 410 13 R0020 JOST René	Terrasse + jardin	En cours
DP 067 410 13 R0021 BENDELE Jean-Paul	Installation panneaux solaires	En cours
DP 067 410 13 R0022 ENGEL Christian	Construction d'une véranda	En cours
DP 067 410 13 R0023 GALLIOT Hervé	Construction d'une pergola	En cours
DP 067 410 13 R0024 FEHLAUER Michel	Agrandissement du rez-de-chaussée	En cours

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 067 410 13 R0003 EINHART Frédéric	Construction d'une maison individuelle	ACCORDE
PC 067 410 13 R0005 HUCK/SPIELMANN	Construction d'une maison individuelle	ACCORDE

- **Prochaines dates** :

- Commission communication : 12 décembre à 18h
- Commission bâtiment élargie : 16 janvier à 18h
- Réception des vœux : 19 janvier à 10h30
- Commission financière: 29 janvier à 20h
- Prochain Conseil Municipal : 7 février

Fin de la séance : 22h00